



# Lettre d'informations 15 juin 2020 - Quelques nouvelles bagnolaises...

#### **Informations Mairie**

- Les compte-rendus des séances du conseil municipal du 28 mai et 4 juin 2020 sont disponibles <u>sur le site internet de la commune</u>, ils sont aussi affichés dans les panneaux d'affichage (Bourg et hameaux).
- Toute demande ou information concernant les services communaux doit être adressée à la mairie. Elle sera traitée par les commissions et les services de la mairie. Nous vous remercions de ne pas solliciter les agents communaux en direct.

## Arrêté de catastrophe naturelle

La commune de Bagnols a été déclarée en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2019 au 30 juin 2019 par l'<u>Arrêté du 29 avril 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle</u> paru le 12 juin 2020 au Journal Officiel.

Dès lors, les personnes concernées, ayant déposé un dossier en mairie, ou non, ont **10 jours pour contacter** leur assurance (<u>à compter du 12 juin 2020</u>) et pour connaître la marche à suivre.

#### Coupe de foin

La commune a 1 hectare 60 de foin à couper, situé au Plan. Les personnes intéressées peuvent contacter directement Laurent GAY, adjoint en charge des affaires agricoles : <u>domaineriviere@orange.fr</u>

### Recrutement ATSEM à l'école de Bagnols

Suite au départ de Mélanie LAURENT à la fin de l'année scolaire, la mairie va recruter une ATSEM pour l'école maternelle de Bagnols. Le poste sera à pourvoir dès la rentrée de septembre 2020. Plus d'informations très prochainement.

#### Sécurité, appel au civisme et à la vigilance

- Une vitesse adaptée et mesurée est essentielle, tout particulièrement dans le Bourg et les hameaux de Bagnols. Pour rappel, le centre-village est une zone limitée à **30 km/h**.
- Des incivilités sont à déplorer dans le village avec récemment des crottes de chien déposées sur une table de pique-nique et dans des pots de fleurs, des restes de goûters laissés dans le parc de jeux (malgré une poubelle à disposition), des papiers gras, des mégôts jetés le long des routes et chemins...
- La croix des Tuillières a été dégradée par des graffitis, une action auprès de la gendarmerie est en cours.

- Une habitante a signalé un démarchage pour diagnostic des charpentes effectué soi-disant à la demande de la mairie. La mairie de Bagnols n'a mandaté aucune entreprise en ce sens. En cas de doute, ne pas hésiter à contacter la mairie ou la gendarmerie.
- La gendarmerie informe d'une série de cambriolages dans le secteur du Val d'Oingt. Soyez vigilants et fermez portes et fenêtres en votre absence. Tout comportement ou véhicule suspect peut être signalé au **17**.

# Travaux pour la fibre

L'armoire de distribution (répartiteur) a été posée à l'entrée du village. La commercialisation des abonnements « fibre » devrait commencer début 2021.

## Don du sang

L'Etablissement Français du Sang (EFS) alerte sur le niveau bas de ses réserves. Les besoins des patients sont importants, notamment avec la reprise de l'activité hospitalière. La situation est aujourd'hui préoccupante. Plus d'informations sur le site de l'EFS.

# Communauté de communes Beaujolais-Pierres dorées (CCBPD)

- Les **Accueils de Loisirs Intercommunaux** ouvrent leurs portes cet été avec une organisation adaptée au regard des règles de distanciation sociale et des gestes barrières. Le nombre d'enfants accueillis risquant d'être restreint, une priorité est organisée selon les situations familiales et professionnelles. <u>Plus de détails (programme par centre, modalités d'inscription...) sur le site de la CCBPD.</u>
- Dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la CCBPD lance un appel à projets pour favoriser la plantation ou la restauration de haies champêtres sur le territoire de la Communauté de Communes. Les projets aidés devront répondre, au minimum, à l'un des objectifs suivants : préserver la biodiversité, réduire l'érosion des sols, prévenir les inondations et améliorer la qualité de l'eau.

**Toute personne physique ainsi que les communes** peuvent bénéficier de cette aide, à condition que la plantation réponde à au moins un des objectifs cités ci-dessus. <u>Dossier complet sur le site de la CCBPD</u>, date limite de dépôt des dossiers : **15 juillet 2020** 

# Informations des associations bagnolaises

- Depuis le 7 juin, la pêche est de nouveau ouverte aux étangs des Bruyères et du Plan. Pour plus d'infos, voir directement avec l'Amicale de pêche : 06 74 35 29 50
- La **bibliothèque de Bagnols** reprend son activité avec, dans un premier temps, le retour des livres prêtés. Le prêt se fera ensuite en mode « drive » grâce <u>au catalogue en ligne.</u>

Pour toute information: biblio.bagnols@laposte.net